

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 29 juin 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le 29 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 23 juin 2021.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 5**

**Nombre de votants : 40**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, arrivée au point n°5, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, arrivée au point n°5, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.VANECLOO Serge, Mme VILLE Augustine, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés :***

M. BAUDRY José, procuration à M.DUYCK  
Mme DERONNE Véronique, procuration à M.MAHIEU  
Mme GRAMMONT Agnès,  
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M.FICHEUX  
M.PARENT Michael, procuration à M.HURLUS  
M.RAVET Pierre-Luc,  
M.THOREZ Jean-Claude, procuration à Mme HERDIN

***Secrétaire de séance :*** M.DUYCK Joël

## Délibération n°2021D144 - Tourisme, voies douces, base nautique et port Flandre Lys - Mobilités cyclables - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

*La Vice- Présidente expose au Conseil :*

La CCFL est gestionnaire du port de plaisance Flandre Lys, concession déléguée par Voies Navigables de France, depuis plusieurs années,

La CCFL est gestionnaire de la Véloroute de la Lys aménagée le long du chemin de halage, Considérant qu'une circulation importante de vélos et de piétons, existe entre Saint-Venant et Haverskerque pour l'accès des publics à la base nautique et aux services de centre-ville, ainsi que pour l'accès au stationnement,

Considérant que la passerelle de service de l'écluse de Saint-Venant Haverskerque n'est pas adaptée à la circulation des usagers et peut entraîner des risques d'accidents,

Un partenariat a été défini entre la CCFL et la CABBALR, en association avec Voies navigables de France, pour aménager une passerelle de franchissement de la Lys, entre Saint-Venant et Haverskerque.

Cette passerelle de franchissement permettra la circulation des vélos, des piétons et des personnes en fauteuil roulant de part et d'autre de la Lys.

Au titre de la mobilité cyclable, cette passerelle de franchissement peut bénéficier d'un soutien du conseil départemental du Pas-de-Calais à hauteur de 40 000 €.

En accord entre la CCFL et la CABBALR, l'aménagement de la passerelle sera pris en charge pour moitié par chacun des deux EPCI, déduction faite des subventions notifiées.

Le plan de financement de ce projet est le suivant

Installation d'une passerelle cyclo et piétonne pour le franchissement de la Lys à hauteur de l'écluse d'Haverskerque				
Etude de maîtrise d'œuvre	30 000	Conseil Départemental du Nord (PTS)	148 000	40%
Etudes techniques	40 000	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	40 000	10,81%
Achat et installation de la passerelle	300 000	CCFL et CABBALR	182 000	49,18%
<b>TOTAL</b>	<b>370 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>370 000</b>	<b>100 %</b>

Après l'avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- SOLLICITER une demande de subvention de 40 000 € auprès du Conseil départemental du Pas-de-Calais, au titre de la mobilité cyclable, pour l'aménagement de la passerelle de franchissement de la Lys,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président  
**Jacques HURLUS**

